

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 11 SEPTEMBRE 2023 À 19h30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

Sont présents :

Siège #1 - Marie-Ève Roy

Siège #2 - Dave Vachon

Siège #3 - Marie-Christine Lavoie

Siège #4 - Denis Vachon

Siège #5 - Yannick Rodrigue

Siège #6 - François Cliche

Est(sont) absent(s):

Patricia Drouin, Mairesse

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Marie-Christine Lavoie. Madame Nadia Bisson, directrice générale par intérim, assiste également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2023-09-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 14 août 2023

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

5 - ADOPTION DES COMPTES

5.1 - Compte à payer

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 - Changement de signataires au compte de banque

6.2 - Mise à jour des gestionnaires et administrateurs au Registraire des entreprises

6.3 - Renouvellement du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) - négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada

6.4 - Avis de fin d'emploi - Employé numéro 02-0001

7 - VOIRIE ET TRANSPORT

7.1 - Déneigement - élargissement des rues

7.2 - Déneigement - enlèvement de la neige des trottoirs

7.3 - Réfection rang St-Gabriel

7.4 - Réfection rues Labbé et Perreault et intersection rues Principale et Jacob

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1 - Entente régionale urbanisme - banques d'heures

8.2 - Dérogation mineure 2023-08-0002 - Lot 3 715 271

8.3 - Dérogation mineure 2023-08-0003 - Lot 6 561 602

9 - LOISIRS & CULTURE

9.1 - Abolition du poste de directeur(trice) des loisirs

9.2 - Affichage d'un poste de coordonnateur(trice), loisirs et culture

10 - LÉGISLATION

10.1 - Adoption du projet de règlement # 2023-368 Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable

10.2 - Adoption du projet de règlement # 2023-370 Règlement concernant les permis et certificats

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 – VARIA

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-09-02

3.1 - Séance ordinaire du 14 août 2023

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

Les conseillers font un suivi des activités et réunions des comités auxquels ils siègent.

5 - ADOPTION DES COMPTES

2023-09-03

5.1 - Compte à payer

À la suite de la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9130 à 9133 inclus, les dépôts directs numérotés de 1851 à 1901 inclus ainsi que les prélèvements,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'adopter la liste des paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 545 892,72 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-09-04

6.1 - Changement de signataires au compte de banque

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de la directrice générale

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Nadia Bisson au poste de directrice générale par intérim

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à continuer d'offrir un service adéquat et professionnel aux contribuables

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'ajouter Madame Nadia Bisson comme signataire au compte bancaire. La liste des signataires devient donc la suivante :

- Patricia Drouin, mairesse
- Marie-Christine Lavoie, mairesse suppléante
- Julie Cliche, directrice générale
- Nadia Bisson, directrice générale par intérim
- Roxanne Perreault, comptable

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-09-05

6.2 - Mise à jour des gestionnaires et administrateurs au Registraire des entreprises

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire une mise à jour de ses gestionnaires et administrateurs auprès du Registraire des entreprises

CONSDÉRANT QUE la mise à jour au Registraire des entreprises facilitera les demandes, échanges et communications avec les différents paliers gouvernementaux

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Ève Roy

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale par intérim à prendre les mesures nécessaires pour que les personnes suivantes apparaissent au dossier de la Municipalité de Vallée-Jonction au Registre des entreprises :

- Patricia Drouin, mairesse
- Marie-Christine Lavoie, conseillère et mairesse suppléante
- Julie Cliche, directrice générale
- Nadia Bisson, directrice générale par intérim
- Roxanne Perreault, comptable

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-09-06

6.3 - Renouvellement du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) - négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU que la Municipalité de Vallée-Jonction demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.
- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés provincial et fédéral, Messieurs Luc Provençal et Richard Lehoux, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-09-07

6.4 - Avis de fin d'emploi - Employé numéro 02-0001

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose la lettre de fin d'emploi de l'employé 02-0001.

7 - VOIRIE ET TRANSPORT

2023-09-08

7.1 - Déneigement - élargissement des rues

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction veut faire procéder, pour la saison hivernale 2023-2024, à l'élargissement des rues, au chargement de la neige et au ramassage des dépôts à neige temporaire à l'aide d'un souffleur ou d'un chargeur sur roues, suivant un taux horaire par machinerie utilisée;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation auprès des entrepreneurs;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour demander des soumissions auprès de Gravières Giguère, les Excavations Yannick Latulippe, Travaux à forfait Rodrigue et Ferme Donald Vachon.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-09-09

7.2 - Déneigement - enlèvement de la neige des trottoirs

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction veut faire procéder au ramassage de la neige des trottoirs ainsi que le chargement de celle-ci pour la saison 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation auprès d'entrepreneurs

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour demander des soumissions auprès de Gravières Giguère et Les Excavations Yannick Latulippe pour obtenir un montant forfaitaire pour le ramassage de la neige des trottoirs et son chargement pour la saison 2023-2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-09-10

7.3 - Réfection rang St-Gabriel

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur SEAO a été déposé pour la réfection du rang St-Gabriel avec ouverture des soumissions le jeudi 13 juillet 2023.

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissionnaires ont déposé des offres

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse jugée conforme était celle de Pavage Sartigan Itée au montant de 181 388.01 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Ève Roy

ET RÉSOLU de mandater, sur recommandation de la firme WSP, l'entreprise Pavage Sartigan Itée pour la réalisation des travaux de réfection du rang St-Gabriel au coût de 181 388.01 \$ plus les taxes, le tout prix à même le fond local et les surplus accumulés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-09-11

7.4 - Réfection rues Labbé et Perreault et intersection rues Principale et Jacob

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur SEAO a été déposé pour la réfection des rues Labbé et Perreault et intersection des rues Principale et Jacob avec ouverture des soumissions le mercredi 26 juillet 2023.

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé des offres

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse jugée conforme était celle de Giroux et Lessard Itée au montant de 1 137 371.54 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU de mandater, sur recommandation de la firme Arpo, l'entreprise Giroux et Lessard Itée pour la réalisation des travaux de réfection des rues Labbé et Perreault et de l'intersection des rues Principales et Jacob au coût de 1 137 371.54 \$ plus les taxes, le tout prix à même le fond local et la TECQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

2023-09-12

8.1 - Entente régionale urbanisme - banques d'heures

Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme entre la municipalité de Vallée-Jonction et la MRC de La Nouvelle-Beauce - Banques d'heures 2023.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vallée-Jonction et la MRC de La Nouvelle-Beauce ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme en janvier 2021

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, les municipalités membres de ladite entente doivent confirmer à la MRC leur besoin en termes d'heures pour l'année suivante, tel que stipulé à l'article 5

CONSIDÉRANT QUE, pour l'année 2024, la banque d'heures de la Municipalité de Vallée-Jonction sera fixée à 50 heures

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'informer la MRC de La Nouvelle-Beauce que la Municipalité de Vallée-Jonction réservera une banque d'heures de 50 heures dans le cadre de la présente entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-09-13

8.2 - Dérogation mineure 2023-08-0002 - Lot 3 715 271

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation concernant le lot 3 715 271 a été examinée au Comité Consultatif lors de leur séance du 14 août 2023

CONSIDÉRANT QUE le demandeur veut construire un garage dont la hauteur excède la norme en vigueur

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est en défaveur de la demande pour les raisons suivantes :

- le projet ne respecte pas la hauteur de la norme
- la différence entre la norme et la demande est élevée
- le demandeur peut construire le garage dans les normes de la Loi

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU de refuser la demande de dérogation mineure 2023-08-0002 tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-09-14

8.3 - Dérogation mineure 2023-08-0003 - Lot 6 561 602

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation concernant le lot 6 561 602 a été examinée au Comité Consultatif lors de leur séance du 14 août 2023

CONSIDÉRANT QUE le demandeur veut créer une aire de stationnement en front de résidence excédant la norme en vigueur

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est en faveur de la demande pour les raisons suivantes :

- le terrain est situé dans un rondpoint
- la norme sera respectées au niveau de l'entrée du stationnement près de la rue

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure 2023-08-0003 tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - LOISIRS & CULTURE

2023-09-15

9.1 - Abolition du poste de directeur(trice) des loisirs

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de régler certaines problématiques en lien avec le partage de notre ressource

CONSIDÉRANT la restructuration amorcée par le conseil municipal en début d'année

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme HDO, firme mandatée pour la mise en place de saines pratiques de gestion des ressources humaines au sein de l'équipe municipale

CONSIDÉRANT la volonté du Club Ski Beauce à engager sa propre ressource pour la direction du club de ski

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'abolir le poste de directeur(trice) des loisirs. Celui-ci sera remplacé par un poste de coordonnateur(trice), loisirs et culture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-09-16

9.2 - Affichage d'un poste de coordonnateur(trice), loisirs et culture

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de Vallée-Jonction de proposer une offre d'activités de loisirs et culturelles variée

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour procéder à l'affichage d'un poste de coordonnateur(trice), loisirs et culture. Cette résolution est rétroactive au 5 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - LÉGISLATION

2023-09-17

10.1 - Adoption du projet de règlement # 2023-368 Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 14 août 2023

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 14 août 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement # 2023-368 Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable modifié. La mairesse et la directrice générale sont par la présente autorisées à signer l'original dudit règlement.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

Adopté à la majorité des conseillers présents

2023-09-18

10.2 - Adoption du projet de règlement # 2023-370 Règlement concernant les permis et certificats

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 14 août 2023

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 14 août 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement # 2023-370 Règlement concernant les permis et certificats. La mairesse et la directrice générale sont par la présente autorisées à signer l'original dudit règlement.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-09-19

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des citoyens portent sur l'identité des demandeurs de dérogations et des employés cités en cours de rencontre, le refus d'une dérogation mineure, le règlement stipulant le délais de construction sur des terrains achetés, le changement des lumières aux LED, la sonde du COBARIC, le nombre de terrains vendu à 1 \$, les aménagements résilient, la construction du train, la circulation des VTT dans les rues municipales, l'activité aînés-actifs, le marché aux puces de début septembre, l'état du terrain de balle, la programmation des journées de la culture, le Marché de Noël, les acheteurs potentiels de l'usine Olymel, l'abolition du poste de directeur des loisirs au profit d'un poste de coordonnateur, le poste de directeur du Club Ski Beauce.

12 - VARIA

2023-09-20

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 38.

Marie Christine Lavoie, mairesse suppléante

Nadia Bisson, directrice générale par intérim

Je, Marie-Christine Lavoie, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Marie-Christine Lavoie, mairesse suppléante